

Extrait du registre aux délibérations de la séance du Conseil Communal du 16 mai 2018

Présents : M. d'Oultremont, Bourgmestre-Président;
MM. Demonceau, Pirenne et Schreurs, Mme Huynen-Delhez, Échevins;
Mme Huynen-Kevers, Présidente du C.P.A.S.;
MM. Aussems et Baguette, Mmes Zinnen-Fabry, Charlier-André, Bragard-Schmetz, Boniver-Meuris, M. Demoulin, Conseillers;
Mme Fischer, Directrice générale – Secrétaire de séance.

Excusés : Mlle Jacquinet, MM. Meyer, Ernst et Schnackers, Conseillers.

9^e OBJET : INTERCOMMUNALE AQUALIS- ASSEMBLEES GENERALES DU 6 JUIN 2018

Le Conseil, réuni en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,

Vu l'affiliation de la Commune de Thimister- Clermont à l'intercommunale Aqualis;

Considérant que la Commune de Thimister- Clermont a été convoquée à participer à aux Assemblées générales d'Aqualis du 6 juin 2018 par lettre datée du 19 avril 2018, et erratum du 25 avril 2018;

Vu les statuts de l'intercommunale Aqualis;

Considérant que l'Assemblée générale du premier semestre doit avoir lieu avant le 30 juin, conformément à l'article L1523-13 – paragraphe 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Considérant que la Commune de Thimister- Clermont doit être représentée à l'Assemblée générale de l'intercommunale Aqualis par 5 délégués ;

Qu'il convient de définir clairement le mandat qui sera confié à ces délégués représentants la Commune de Thimister- Clermont aux Assemblées générales d'Aqualis du 6 juin 2018;

Que le Conseil communal doit se prononcer sur les points des ordres du jour des Assemblées générales lui adressés;

Considérant que les délégués rapportent aux Assemblées générales, la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal et qu'à défaut de délibération du Conseil communal, le délégué dispose d'un droit de vote;

Considérant que l'ordre du jour porte sur:

Assemblée générale extraordinaire:

Point unique: Réduction du capital de 200.000€ et suppression à due concurrence, des parts E souscrites par la Ville de Verviers- Approbation

Assemblée générale ordinaire:

1. Approbation du procès- verbal de la dernière Assemblée générale
2. Rapport de Gestion du Conseil d'administration- Approbation
3. Rapport spécial sur les Prises de Participation- Approbation
4. Rapport du Comité de Rémunération- Approbation
5. Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes- Approbation
6. Bilan et compte de résultats au 31.12.2017- Approbation
7. Décharge aux Administrateurs- Décision
8. Décharges aux Contrôleurs aux comptes- Décision

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

d'approuver aux majorités ci-après les points portés à l'ordre du jour à des Assemblées générales de l'intercommunale Aqualis du 6 juin 2018 qui nécessitent un vote.

Article 1. - à l'unanimité,

d'approuver chacun des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire.

Article 2- à l'unanimité,

de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté telle qu'elle est exprimée dans l'article 1er ci-dessus.

Article 3.- à l'unanimité,

d'approuver chacun des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire.

Article 4- à l'unanimité,

de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté telle qu'elle est exprimée dans l'article 3 ci-dessus.

Article 5.- de transmettre la présente délibération à l'intercommunale Aqualis.

Par le Conseil Communal :

La Secrétaire,
(s)Gaelle Fischer

Le Président,
(s)Didier d'Oultremont

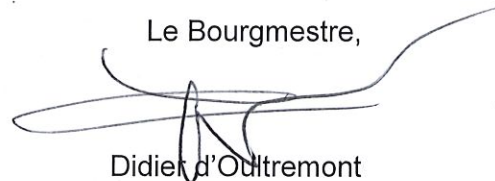
POUR EXTRAIT CONFORME

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,



Gaelle Fischer



Didier d'Oultremont